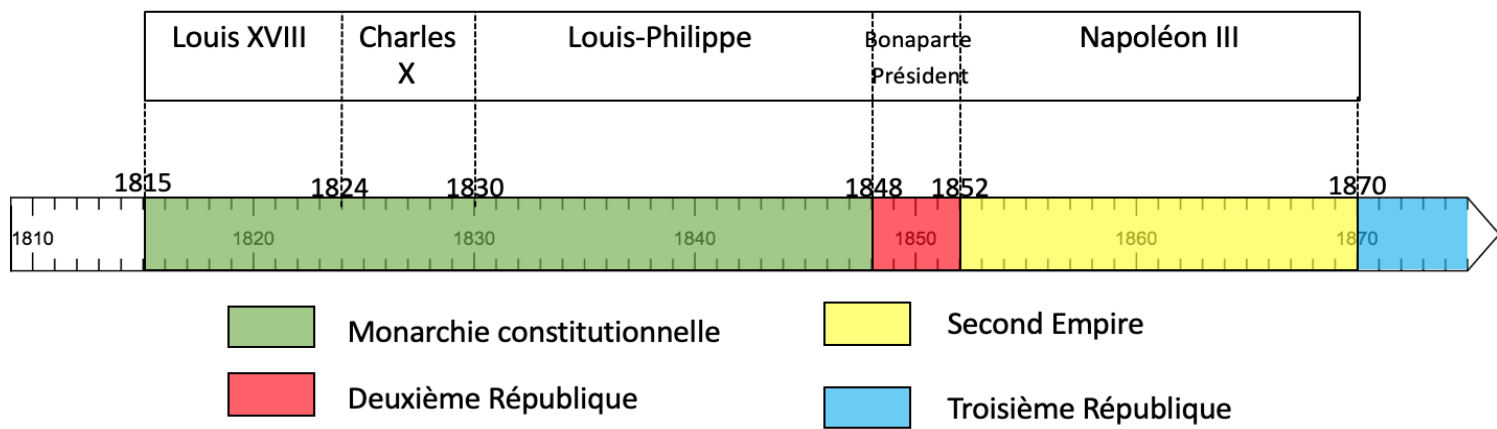


H3A - Les Français et le vote de 1814 à 1870

Complétez la frise chronologique suivante en indiquant qui est au pouvoir sur le haut de la frise et en complétant la légende en indiquant de quel régime politique il s'agit.

Frise chronologique présentant la succession des régimes politiques entre 1814-1870



Complétez les éléments laissés vides à partir des vidéos.

Brèves historiques

Avant 1814

En 1789, la Révolution française met fin à la monarchie absolue et institue une république en 1792. A cette occasion, les citoyens français expérimentent brièvement le vote. Napoléon fait un coup d'Etat en 1799 et se fait sacrer Empereur en 1804. Après sa chute, la monarchie est rétablie en France. Toutefois, c'est une monarchie constitutionnelle, cela signifie que les pouvoirs du roi sont limités par une constitution.

Entre 1814-1848

Trois rois se succèdent au cours de cette période. Louis XVIII est nommé roi. Il est le frère de Louis XVI. Charles X prend sa succession en 1824. Il est aussi le frère de Louis XVI. Mais la politique autoritaire de Charles X pousse le peuple parisien à la révolte au cours de trois journées qui sont restées célèbres : les Trois Glorieuses. Il est contraint d'abdiquer. Ces deux règnes, celui de Louis XVIII et celui de Charles X, constituent une période que l'on nomme la Restauration de 1814 à 1830. Louis-Philippe prend la succession, un cousin de Charles X. Il adopte une politique plus libérale. On parle alors de la Monarchie de Juillet. Mais il finit aussi par être renversé par une révolution en février 1848.

Entre 1848-1870

La Deuxième république est établie. Mais elle prendra fin avec le coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte en 1851 et son sacre en tant qu'Empereur en 1852 sous le nom de Napoléon III.

Le vote existe mais il est limité aux hommes les plus riches, ceux qui payent une certaine quantité d'un impôt qu'on appelle le cens. On appelle cela le suffrage censitaire masculin. Ainsi, toute une partie du peuple est exclu du vote. Pour pouvoir voter, il fallait être un homme d'au moins 30 ans et payer un cens de 300 francs.

Le vote sous la Restauration de 1814 à 1830

La question du vote

Le vote sous la Deuxième République de 1848 à 1852

Le 5 mars 1848, au moment de la Deuxième République, on établit une nouvelle forme de vote : le suffrage universel masculin. Cela signifie que le vote est désormais ouvert à tous les hommes de plus de 21 ans. Mais il est fragilisé car certains aimeraient le voir limité à ceux qui ont une domicile fixe depuis 3 ans. Le déroulement du scrutin est le suivant : un bureau de vote, des bulletins, une urne mais pas encore d'isoloir ou d'enveloppes pour le bulletin. Donc le vote n'est pas encore secret. La première élection présidentielle se déroule le 10 décembre 1848. Louis Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon Ier, est largement élu.

Le vote existe mais il est limité aux hommes les plus riches, ceux qui payent une certaine quantité d'un impôt qu'on appelle le cens. On appelle cela le suffrage censitaire masculin. Ainsi, toute une partie du peuple est exclu du vote. Pour pouvoir voter, il fallait être un homme d'au moins 25 ans et payer un cens de 200 francs.

Le vote sous la Monarchie de Juillet de 1830 à 1848

Le vote sous le Second Empire à partir de 1852

Refusant de quitter le pouvoir, Louis-Napoléon Bonaparte fait un coup d'Etat le 2 décembre 1851 et le fait approuver par un plébiscite (on répond à une question par oui ou non, il ne s'agit donc pas d'une élection). Il devient empereur en 1852 sous le nom de Napoléon III. Il conserve le suffrage universel mais le vide de son sens. Il sélectionne des candidats officiels pour les élections, le parlement a peu de pouvoirs et les libertés d'expression et de réunion sont limitées. Le vote est un outil qui pousse les Français à cesser les émeutes, les insurrections et à s'exprimer par le voix des urnes ; même si les ouvriers et les paysans sont souvent influencés dans leur vote par les notables (les riches).

Un suffrage réellement universel ?

Les femmes sont exclues du vote car on considère que voter les empêcherait de s'occuper de leur foyer.